



09 Mai 2006

Adhésion au Contrat Uniforme d'Utilisation des wagons (CUU)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer que le Contrat Uniforme d'Utilisation des wagons (CUU), y compris toutes les annexes, a été finalisé. Vous pouvez trouver et télécharger le texte complet dans les trois langues officielles d'adhésion : allemand, français et anglais sur le site Internet : <http://www.uic.asso.fr/cuu>.

Sur la base des règles uniformes CUV (Appendice D à la COTIF) le CUU met à la disposition des entreprises ferroviaires et détenteurs de wagons un cadre contractuel multilatéral pour l'utilisation des wagons de fret de tous les détenteurs de wagons. Il comprend tous les principaux droits et obligations réciproques des entreprises ferroviaires et détenteurs de wagons concernant l'utilisation des wagons de fret et prend en considération de manière équilibrée les intérêts respectifs des contractants.

Ainsi le CUU évite dans beaucoup de cas aux contractants la conclusion d'accords bilatéraux et contribue ainsi fondamentalement à garantir l'interopérabilité des wagons de fret dans un marché ferroviaire européen libéralisé.

Il est vrai que le CUU ne peut développer son effet optimal que si, autant que possible, toutes les entreprises ferroviaires et tous les détenteurs de wagons en Europe adhèrent au CUU. Par la présente les associations signataires y appellent expressément.

Le CUU entrera en vigueur le **01.07.2006** en même temps que la COTIF 1999

Tous les détenteurs de wagons de fret et toutes les entreprises ferroviaires peuvent adhérer au CUU par déclaration (« Opting-in »). Jusqu'à l'établissement du bureau CUU prévu dans l'annexe 8, l'UIC est chargée de recevoir les déclarations d'adhésion. Des formulaires pour la déclaration d'adhésion et pour l'indication des données nécessaires pour l'adhésion sont disponibles également sous <http://www.uic.asso.fr/cuu>.

Important : Les formulaires doivent être remplis par toutes les entreprises ferroviaires et tous les détenteurs de wagons, qui veulent adhérer au CUU, y compris ceux qui ont déjà marqué leur adhésion au CUU précédemment.

Doivent être transmises **au plus tard jusqu'au 31.05.2006** (date de réception) **pour adhésion au 01.07.2006** :

- la déclaration d'adhésion **complétée et signée** par courrier à :

l'UIC,
Département Entreprises Ferroviaires,
16 Rue Jean Rey,
F-75015 Paris

(Les détenteurs des wagons P transmettent une copie à l'EF immatriculatrice)

- le formulaire de données rempli **sous forme électronique** à : cuu@uic.asso.fr

Dans le cas des **demandes d'adhésion** reçues **après le 31.05.2006**, l'adhésion peut prendre effet au plus tôt au 01.10.2006 (Article 2.2 CUU).

De plus à cette occasion nous signalons que :

- les frais de gestion du Bureau CUU, conformément au numéro 12 de la partie I du Règlement intérieur CUU (Annexe 8 au CUU), sont supportés par les contractants;
- le CUU remplacera l'Accord RIV ainsi que les fiches UIC 433 (Conditions générales uniformes pour la mise en service et l'exploitation des wagons P) et 992 (Répartition entre entreprises ferroviaires de dommages résultant de l'utilisation des wagons de particuliers) ;
- les dispositions du RIV relatives au domaine technique, à l'admission et à l'enregistrement des wagons (Chapitre 2.2, numéros 21.1 à 21.7) demeurent en vigueur jusqu'à ce que les dispositions et les procédures correspondantes au niveau des Etats soient entrées en vigueur ;
- en liaison avec l'entrée en vigueur du CUU, les entreprises ferroviaires devront résilier ou adapter les contrats d'immatriculation des wagons de particuliers en tenant compte de leurs propres particularités.

Il est demandé aux destinataires de ce courrier qui sont des entreprises ferroviaires, de transmettre ce courrier à tous les détenteurs de wagons ayant immatriculés des wagons de fret auprès de votre entreprise, de même aux entreprises ferroviaires qui ne sont pas membres RIV mais qui coopèrent avec vous.

L'UIC, l'ERFA et l'UIP recommandent vivement à leurs membres respectifs de répondre positivement à l'Opting In qui leur est proposé et d'adhérer au Contrat Uniforme d'Utilisation des wagons de fret.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UIC

Pour l'ERFA

Pour l'UIP

